

BULLETIN

PUBLICATION CONJOINTE DE / JOINT PUBLICATION OF
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCIENCE POLITIQUE
&
CANADIAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION

JANVIER 1975

vol. IV - no. 3

JANUARY 1975

N'OUBLIEZ PAS.....

Le 7, 8, 9 mai - Moncton - Réunions de la Société
Canadienne de science politique

1, 2, 3, 4, 5 June - Edmonton - Meetings of the Canadian
Political Science Association.

DON'T FORGET!!!

Science policy: pages 1-15

*Toute correspondance
au sujet du bulletin
devrait être envoyée à la rédactrice:*

Caroline Andrew
Département de science politique
Université d'Ottawa
Ottawa. K1N 6N5

*All correspondence
relating to the newsletter
should be directed to the editor:*

Caroline Andrew
Department of Political Science
University of Ottawa
Ottawa. K1N 6N5

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET L'ACSP

Nous continuons notre présentation de la position de l'Association canadienne de science politique vis-à-vis de la politique scientifique du gouvernement fédéral et, plus spécifiquement, de la formation d'un nouveau conseil dans le domaine des sciences sociales et des humanités telle que proposée par le gouvernement fédéral. Dans le dernier numéro du Bulletin nous avons publié la lettre de Léon Dion, président de l'ACSP, au premier ministre Trudeau dans laquelle étaient exposés les points de vue de l'Association au sujet de la politique scientifique du gouvernement fédéral. La question principale posée par l'Association touchait le statut des organismes de subventions et particulièrement leur autonomie. Ici nous publions la réponse du premier ministre ainsi qu'une deuxième lettre du président de l'Association. Nous avons décidé de publier les deux lettres, avec des traductions anglaises, à cause de l'importance de l'enjeu pour le développement de la science politique au Canada. Les politicologues devraient débattre cette question; nous allons tous être obligés de vivre avec les structures de subventions que le gouvernement fédéral va mettre en place.

* * * * *

Another installment of the CPSA and federal government science policy... In the last number of the Bulletin we published a letter written by Léon Dion, President of the CPSA to Prime Minister Trudeau explaining the point of view of the Association in relation to the federal government's science policy. The Association has been particularly concerned with the status of the proposed granting agency for the Social Sciences, and specifically, with the independence of the agency. Given the importance of this subject for the development of political science in Canada, we have decided to publish the reply from Prime Minister Trudeau as well as a second letter from the CPSA. President to the Prime Minister. We hope that, by publishing these letters, we can stimulate a discussion among the members of the discipline.



PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE

Ottawa K1A 0A2

le 6 novembre 1974

Monsieur,

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 octobre, dans laquelle vous m'informez des vues de l'Association canadienne de science politique sur la réorganisation des organismes de subvention à la recherche universitaire. Comme vous le savez, il m'apparaît essentiel que la communauté universitaire soit parfaitement au courant des intentions du gouvernement quant à cette réorganisation. Lorsque la présente lettre vous parviendra, vous aurez sans doute entendu l'allocution que doit prononcer le ministre d'Etat chargé des Sciences et de la Technologie à l'assemblée annuelle du Conseil de recherches en sciences sociales. J'espère que ce discours vous aura aidé à mieux comprendre quelques-uns des points en cause.

Pour ce qui est de l'indépendance du processus d'octroi des subventions aux chercheurs dans le domaine des sciences sociales et des humanités, je tiens à vous assurer que le gouvernement n'a nullement l'intention de la restreindre. En effet, selon notre projet de réorganisation, les subventions seront accordées sous la direction et la surveillance

. . . 2

Professeur Léon Dion
Président
Association canadienne de
science politique
O t t a w a

d'un conseil composé de personnes hautement compétentes dans les disciplines concernées et libres de consacrer toute l'attention voulue à leur tâche.

Je suis, bien sûr, pleinement conscient de la nature très délicate de la recherche et de la publication dans le domaine des sciences sociales. Je ne puis convenir, toutefois, que la protection de l'indépendance à laquelle vous faites allusion dépende essentiellement du statut du Conseil canadien de recherches en sciences sociales, aux termes de la Loi sur l'administration financière. Permettez-moi de vous signaler que le financement du Conseil des Arts du Canada est assuré, dans une large mesure, au moyen de crédits annuels assujettis aux mêmes vérifications, en substance, que celles auxquelles sont soumises toutes les autres sociétés de la Couronne énumérées à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Le fait que le Conseil des Arts ne soit pas mandataire de Sa Majesté et que ses crédits ne se périment pas à la fin de chaque année financière est une anomalie qui s'est perpétuée avec les années. Elle repose sur la supposition que le Conseil pourrait remplir son mandat grâce aux seuls revenus en provenance de dotations et de legs, supposition qui s'est d'ailleurs révélée fausse.

Notre projet actuel de faire du nouveau Conseil une société de la Couronne aux termes de l'annexe B de la Loi sur l'administration financière s'appuie sur le droit du Parlement de surveiller les dépenses publiques. Des parlementaires, l'Auditeur général et d'autres personnes ont exprimé leur préoccupation face à l'octroi régulier, à certains organismes, de crédits exempts du renouvellement annuel. A mon sens, cette pratique représente bien

un aspect fondamental de notre régime de gouvernement, plutôt qu'elle ne sert à répondre "aux exigences administratives à court terme". Le but de l'uniformisation des trois organismes subventionnaires aux points de vue juridique et administratif est d'assurer à long terme la cohérence de l'aide à la recherche universitaire. Cette uniformisation n'est pas plus susceptible de donner lieu à des ingérences que ne l'est le système actuel, non plus qu'elle ne risque, à mon avis, d'en susciter davantage à l'avenir. Vous conviendrez avec moi, j'en suis certain, que le Conseil économique et le Conseil des Sciences du Canada ont conservé un haut degré d'indépendance comme sociétés de la Couronne soumises au régime de l'annexe B de la Loi sur l'administration financière.

Je désire maintenant examiner les points sur lesquels portent vos recommandations dans l'optique de nos travaux de planification, ceux-ci étant sujets, il va sans dire, à l'approbation du Parlement. La relation entre le nouveau Conseil et son ministre sera la même que celle qui existe entre le Conseil de recherches médicales et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à cette exception près qu'il sera autorisé à publier tous les documents conformes, selon lui, à ses objectifs, sans s'en rapporter au ministre. Le nouveau Conseil ne pourra ni régir la publication et la diffusion des résultats des recherches, ni intervenir à cet égard. Il pourra, bien sûr, soutenir à son gré de telles initiatives. D'autre part, il aura droit, avec l'approbation du ministre, d'engager des employés et de déterminer leurs fonctions et conditions de travail. Il sera, de même, libre d'établir ses propres structures, comités et règlements. Ses membres seront désignés par le

Gouverneur en conseil, et je peux vous assurer que l'avis des particuliers et organismes compétents en la matière, comme votre Association, comptera pour beaucoup dans le choix des personnes nommées. Le nouveau Conseil pourra accepter des dotations (à titre d'organisme de bienfaisance ainsi que le prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu), placer ces fonds et conserver ou distribuer, selon les conditions des dotations, les revenus de ses placements aux fins du Conseil, indépendamment de l'expiration de l'année financière fédérale.

J'espère que ces quelques renseignements contribueront à vous donner une meilleure idée des intentions actuelles du gouvernement. Veuillez croire que je suis sensible et à la valeur et au caractère délicat des recherches qui se poursuivent dans le domaine des sciences sociales. J'ai confiance que les projets dont j'ai fait état sommairement, loin de constituer une menace à l'essor et à l'indépendance futurs de la recherche en sciences sociales, lui seront au contraire très favorables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'B. L. L. L.' with a long horizontal flourish extending to the right.

CANADA
PRIME MINISTER

Ottawa K1A 0A2

November 6, 1974.

Dear Léon:

I acknowledge receipt of your letter of October 4, informing me of the views of the Canadian Political Science Association on the reorganization of university research granting organizations. As you know, I deem essential that the academic community be perfectly aware of the Government's intentions with regard to this reorganization. When you receive this letter, you will undoubtedly have heard the speech to be given by the Minister without portfolio concerned with science and technology, at the annual meeting of the Social Science Research Council. I hope this speech will have helped you to understand better some of the points involved.

As concerns the independence of the actual process of making grants to researchers in the social sciences and the humanities, you may rest assured that the Government has no intention of decreasing this independence. Indeed, under the proposed reorganization, grants will be given under the direction and supervision of a Board composed of persons who are highly qualified

. . . 2

Professor Léon Dion,
President,
Canadian Political
Science Association,
O t t a w a .

in the disciplines concerned, and who will be free to give this task all necessary attention.

I am, of course, well aware of the highly sensitive nature of research and publication in the field of social science. I cannot agree, however, that the protection of independence, to which you refer, rests essentially on the status of the Canadian Social Science Research Council, under the Financial Administration Act. Allow me to point out that Canada Council is subject to substantially the same controls as all other Crown corporations listed in Appendix "B" of the Financial Administration Act. The fact that the Canada Council is not an agent of Her Majesty and that its budget does not lapse at the end of each fiscal year is an anomaly which has become established over the years. It is based on the assumption that the Council could meet its mandate with only the income produced by endowments and bequests, and this assumption has been shown to be groundless.

Our present proposal, to form the new Council as a Crown corporation under Appendix "B" of the Financial Administration Act, is based on Parliament's right to control public expenditures. Members of Parliament, the Auditor General and others have expressed concern over the regular granting, to certain organizations, of budgets which are exempt from annual renewal. In my opinion, this practice is representative of a

fundamental aspect of our form of government, rather than meeting "short-term administrative requirements". The objective of the legal and administrative reorganization of the three granting organizations is to ensure long-term consistency in aid to university research. This reorganization is no more likely to give rise to interference than the present system, nor is it likely, in my opinion, to do so in the future. You will agree, I am sure, that the Economic Council and the Science Council have maintained a high degree of independence as Crown corporations under Appendix "B" of the Financial Administration Act.

I would like, at this point, to examine the objects of your recommendations from the point of view of our planning, which is, of course, subject to Parliamentary approval. The relationship between the new Council and its Minister will be the same as between the Medical Research Council and the Minister of National Health and Welfare, with the exception that it will be authorized to publish any documents which, in its view, meets its objectives, without referring to the Minister. The new Council will not be in a position to govern the publication and distribution of research results, nor to interfere in this regard. It will of course be able to support such undertakings at will. On the other hand, it will have the right, with the Minister's approval, to hire employees and determine their duties and working conditions. In the same manner, it will be free to establish its own structures, committees and regulations.

Its members will be appointed by the Governor in Council and I can assure you that the views of knowledgeable individuals and organizations, such as your Association, will be seriously taken into account when selecting the persons to be appointed. The new Council will be able to accept endowments (as a charitable organization under the Income Tax Act), invest funds and keep or distribute, depending on the conditions of such endowments, the proceeds of its investments for Council purposes, without taking into account the end of the federal fiscal year.

I hope these few items of information will help you to acquire a better understanding of the Government's present intentions. You may rest assured that I am aware of both the value and the sensitiveness of the research being carried out in the field of social sciences. I am confident that the proposals I have briefly mentioned, far from threatening the future development and the independence of research in the social sciences, will on the contrary be highly favourable to them.

Yours very truly,

(Sgd.) P. E. Trudeau

CANADIAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION
ASSOCIATION CANADIENNE DE SCIENCE POLITIQUE

20 UNIVERSITY OF OTTAWA
30 STEWART STREET,
OTTAWA, ONTARIO,
K1N 6N5
SECRETARY-TREASURER (613) 231-5818

Québec, le 13 janvier 1975

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau
Premier Ministre du Canada
Cabinet du Premier Ministre
Ottawa, Ont. K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 novembre en réponse à la mienne du 4 octobre - et je vous en remercie.

Lors d'une réunion régulière tenue fin novembre, le Bureau de direction de la Canadian Political Science Association/Association canadienne de science politique a pris connaissance du contenu de votre lettre. Il a également pris connaissance du discours du Ministre d'Etat chargé des sciences et de la technologie, Mr. Drury, prononcé à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil des recherches en sciences sociales. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction du fait que les membres de votre gouvernement et vous-même compreniez bien les raisons d'être des appréhensions que suscite chez eux la réorganisation du Conseil des Arts. Ils sont particulièrement très sensibles aux garanties d'indépendance que vous entendez procurer au Conseil des humanités et des sciences sociales qui sera créé en vertu d'une loi du Parlement canadien sur la réorganisation des organismes de subvention à la recherche universitaire.

Ces assurances, toutefois, même venant du ministre responsable et de vous-même, ne dissipent pas complètement leurs craintes. Bien que le Bureau de direction ne m'ait confié aucun mandat spécifique à cet égard, je suis certain que deux suggestions supplémentaires à celles que contenait ma lettre du 4 octobre et que je vais formuler aujourd'hui de ma propre initiative recevront leur approbation.

.../.

Je constate avec plaisir que le gouvernement entend prendre toutes les mesures possibles afin de garantir dans les faits l'indépendance du Conseil qu'il veut préserver en principe. Je suis personnellement heureux de vous entendre dire que le Conseil sera "composé de personnes hautement compétentes dans les disciplines concernées et libres de consacrer toute l'attention voulue à cette tâche". Pour les raisons mentionnées dans ma lettre du 4 octobre, il s'impose que tous les membres de ce Conseil soient des universitaires libres de toute attache partisane et qui soient également parfaitement autonomes par rapport au gouvernement du jour, condition qui, entre autres, exclurait les fonctionnaires et toute autre catégorie similaire de personnes.

Plus loin dans votre lettre, vous écrivez que "le nouveau Conseil pourra accepter des dotations... placer ces fonds et conserver ou distribuer, selon les conditions des dotations, les revenus de ses placements aux fins du Conseil, indépendamment de l'expiration de l'année financière fédérale". Cette compétence qui sera octroyée au Conseil me paraît devoir être très importante puisqu'elle est propre à permettre, dans les faits, du moins partiellement, l'indépendance du Conseil. A ce sujet, je tiens à vous signaler mon accord avec une proposition que le directeur du Conseil canadien de recherche en sciences sociales, Jan J. Loubser, vous transmettait dans la lettre qu'il vous adressait le 31 décembre dernier. Il conviendrait, en effet, qu'au moins la moitié de la dotation initiale de cinquante millions du Conseil des Arts passe au nouveau conseil des Humanités et des sciences sociales. Le revenu annuel de cette dotation procurerait au nouveau Conseil une certaine marge de manoeuvres. En plus, pareille dotation initiale serait susceptible d'encourager d'autres dons...

Il est un dernier point, beaucoup plus délicat celui-là, qu'à titre tout à fait personnel je veux porter à votre attention. Vous n'ignorez pas que beaucoup de Québécois francophones qui ont jusqu'ici profité à un titre ou l'autre et souvent à plus d'une reprise de l'aide du Conseil des Arts sont indépendantistes ou séparatistes. Ce climat d'ouverture existant entre les chercheurs québécois et le Conseil des Arts s'explique sans doute en partie par le fait que chez les chercheurs québécois la recherche des connaissances l'emporte sur leurs convictions politiques... La réputation bien méritée d'indépendance et d'objectivité dont jouit généralement le Conseil des Arts entre également

.../.

pour une large part dans l'acceptation par ces personnes des subventions qui leur sont consenties par ce dernier. Je suis certain que, tout comme moi, par la réorganisation des Conseils de recherche, vous souhaitez exclusivement promouvoir encore mieux que ce ne fut le cas jusqu'ici la promotion des connaissances scientifiques, fondamentales et appliquées, et ce dans le Canada tout entier. Or, il serait tragique qu'une fraction considérable de savants et de chercheurs parmi les francophones canadiens, par suite des conditions de cette réorganisation, soient conduits à conclure que le nouveau Conseil ne sera plus en position d'être équitable à leur endroit. Je suis convaincu que vous allez chercher à faire en sorte que la loi elle-même créant le Conseil aussi bien que la composition et les normes de fonctionnement du nouveau Conseil vont garantir la plus entière indépendance de ce dernier par rapport au gouvernement fédéral de façon à assurer que tous les Canadiens, quelles que soient leurs convictions politiques, la province qu'ils habitent et ainsi de suite, conservent la certitude que ce Conseil ne leur est pas antagoniste. Je suggère que c'est là une raison supplémentaire vous incitant à la plus grande prudence dans le geste de la plus haute importance pour l'intérêt général et à long terme du pays que votre gouvernement va poser dans les mois qui viennent.

Vous connaissez enfin l'intérêt que je porte personnellement à l'avancement des connaissances scientifiques de même que la collaboration que depuis de nombreuses années j'ai apporté aux sociétés savantes et aux Conseils de recherches canadiens. Je partage depuis longtemps avec vous une même conviction: si les valeurs humanistes procurent aux sociétés contemporaines leur souffle spirituel, c'est par contre la connaissance scientifique qui en représente l'épine dorsale. J'estime qu'à ce moment-ci nous aurions intérêt, vous et moi, à nous rencontrer pour que nous puissions échanger à loisir sur les modalités concrètes propres à mieux donner corps à nos convictions communes. Bien entendu, la rencontre que je vous propose, à votre convenance, serait à titre privé bien qu'il ne s'agirait pas, au contraire, de mettre entre parenthèses nos obligations respectives.

Je vous prie, monsieur le Premier Ministre, de croire en ma haute considération.

Le Président,

Léon Dion,

Léon Dion

CANADIAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION

Quebec City, January 13, 1975.

The Right Honourable Pierre Elliott Trudeau,
Prime minister of Canada,
Ottawa, Ontario K1A 0A2

Right Honourable Sir:

I acknowledge receipt of your letter of November 6, in reply to mine of October 4, and I thank you.

At a regular meeting held at the end of November, the Board of Directors of the Canadian Political Science Association/Association canadienne de science politique were made aware of the contents of your letter. The Board also became acquainted with the speech made by the Minister without Portfolio in charge of Science and Technology, the Hon. Drury, at the annual meeting of the Social Science Research Council. The Directors expressed their satisfaction with the fact that members of your Government and yourself show a good understanding of the apprehension they feel with regard to the reorganization of Canada Council. They appreciate particularly the guarantees of independence which you intend to give the Council on the Humanities and the Social Sciences, which will be created under an act of Parliament concerning the reorganization of university research granting organizations.

These assurances, however, even though they come from the responsible Minister and from yourself, do not clear their apprehensions entirely. Although the Board of Directors did not give me any specific mandate in this regard, I am sure that two additional suggestions, in addition to those contained in my letter of October 4, which I put to you today on my own initiative, will receive their approval.

.../.

